

Aide aux
Jeunes
Octobre - n°99



flash-Info

Fédération des Institutions et Services Spécialisés d'Aide aux Adultes et aux

SOMMAIRE

- > [Actualités/Nouveautés](#) 1
- > [Informations juridiques](#) 3
- > [Formations, colloques et journées d'étude](#) 4
- > [Parutions, articles de presse et interview](#) 6
- > [Actualités et initiatives chez nos membres](#) 8
- > [Agenda](#) 9



Actualités / Nouveautés

Le secteur a une nouvelle Ministre, Valérie Glatigny.

Originaire de Marche et résidant à Bruxelles, la nouvelle Ministre en charge de l'aide à la jeunesse, Valérie Glatigny, a travaillé de nombreuses années à la Commission européenne auprès de Louis Michel alors commissaire chargé du Développement et de l'Aide humanitaire. Elle devient ensuite la collaboratrice de la députée européenne Frédérique Ries, avant de devenir conseillère auprès d'Antonio Tajani, Président du Parlement européen.

En plus de l'Aide à la jeunesse, elle est en charge de secteurs et compétences importants dans notre secteur ainsi que d'un gros portefeuille. En effet, elle sera également chargée de l'Enseignement supérieur, l'Enseignement de Promotion sociale, la Recherche scientifique, les Hôpitaux universitaires, les Maisons de Justice, la Promotion de Bruxelles, la Jeunesse et le Sport.

La Ministre Glatigny a commencé à se présenter dans certains organes du secteur et son Cabinet se forme petit à petit. A voir quels seront ses projets pour le secteur !

Au niveau de la mise en œuvre de la réforme et du besoin de clarifications sur certains arrêtés, l'IF AAJ reste attentive et a, par ailleurs, encore interpellé l'Administration et le Cabinet. A suivre.

Actualisation du projet éducatif

Tous les services du secteur AJ doivent remplir le modèle en vue de l'actualisation du projet éducatif. Un travail conséquent à réaliser. Certaines AB ont donc choisi de mutualiser les réflexions lors de journées de travail consacrées à ce thème.

Projet pour l'enfant

Le Groupe de réflexion pédagogique (GRP, anciennement Cocon pédagogique) s'est réuni à plusieurs reprises pour travailler sur le contenu du Projet pour l'enfant. Suite à une demande de l'IF AAJ, l'Administration a rencontré des porte-paroles du GRP. Au cours de cette rencontre, le GRP a appris que cette dernière avait déjà constitué un groupe de réflexion sur ce thème, et sans sa présence. Nous regrettons que le GRP n'ait pas été invité à ces rencontres.





Rappel des dispositions concernant le Code des Sociétés et Associations (CSA).

Suite à la session d'information organisée par l'UNISOC le 03/10, celle-ci a compilé différentes informations utiles que nous vous invitons à trouver sur le lien:

<https://www.unisoc.be/articles/fr/public/csa-lunisoc-continue-a-informer-le-secteur-a-profit-social>

RAPPEL:

Concernant l'obligation d'adapter les statuts des ASBL au nouveau code des sociétés et associations: pour les associations existantes, l'entrée en vigueur du Code des Sociétés & Associations se fera le 1er janvier 2020, mais cela peut se faire plus tôt via une modification des statuts.

En effet, il y a une possibilité pour les associations qui désirent déjà adapter leurs statuts au nouveau Code avant la date du 1er janvier 2020, sans que cela soit obligatoire. L'adaptation sera rendue obligatoire à partir des premières modifications de statuts effectuées après le 1er janvier 2020.

En d'autres termes :

1. Si avant le 1er janvier 2020 vous modifiez les statuts de l'association, alors il n'y a pas obligation d'adapter ces statuts au nouveau Code mais vous pouvez le faire.
2. À partir du 1er janvier 2020, à partir du moment où vous modifierez les statuts de votre association, alors il faudra les mettre en conformité avec le nouveau Code des sociétés. Et vous avez maximum jusqu'en 2024.
3. Même si vous ne faites pas de changements dans vos statuts à partir du 1er janvier 2020, vous êtes obligés de respecter les dispositions impératives dans la gestion de votre ASBL





Formations, colloques et journées d'étude

Certificat universitaire en accompagnement de l'accrochage scolaire et social - Du vendredi 8 novembre 2019 au vendredi 24 avril 2020 à Namur

Le contexte social actuel conduit les acteurs éducatifs à s'inscrire dans une dynamique de changement pour favoriser l'accrochage social et scolaire du jeune en difficulté, notamment à travers un accompagnement du jeune dans de multiples secteurs. Pour les professionnels, cet accompagnement nécessite le développement de nouvelles compétences et suppose des collaborations entre différents partenaires.

Pour répondre à ce besoin émergent, nous proposons un nouveau certificat permettant d'appréhender cette diversité afin de favoriser l'accrochage du jeune dans sa globalité, en prenant en compte les environnements social, scolaire, familial, culturel, économique et juridique. Cette formation articulera des apports conceptuels et des témoignages de terrain.

Le certificat est organisé en partenariat avec l'UNamur et l'Institut Technique de Namur Promotion sociale. P.A.F.: 500 €

[Infos](#)

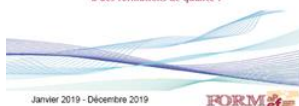
APEF: Le catalogue 2020 est disponible !

FORMAPEF

Le catalogue des formations
pour les travailleurs du non-marché



Accédez facilement
à des formations de qualité !



Plus de 300 formations regroupées dans 40 thématiques

N'hésitez pas à utiliser la [plateforme en ligne](#) pour réaliser vos inscriptions.
Un tutoriel est mis à votre disposition pour votre première connexion.

[Catalogue](#)



14/11/2019: Le nouveau code des sociétés et des associations : une opportunité pour le secteur à profit social?

La réforme des associations est à présent adoptée. Il faut donc s'y préparer et la voir comme une opportunité pour votre ASBL de s'interroger sur sa raison d'être, son fonctionnement, son organisation et son évolution stratégique.

Cette conférence, organisée par l'UNIPSO, a un double objectif: vous informer sur les nouvelles obligations légales découlant de la réforme pour une mise en conformité et vous permettre de vous interroger et de mener une réflexion sur la gouvernance et les missions de votre association.

Infos pratiques: jeudi 14 novembre 2019 - 9h-16h30 aux Moulins de Beez - 30€ (membres UNIPSO) et 60€ (non membres) - Public : directeurs, administrateurs, présidents, délégués à la gestion journalière, etc.



LE NOUVEAU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS
UNE OPPORTUNITÉ POUR
LE SECTEUR À PROFIT SOCIAL ?

14/11/2019 • 9H-16H30 • NAMUR unipso

[Infos](#)

18/11/2019: Se lancer dans le secteur de l'accueil de la petite enfance (séance d'info)

Le lundi 18 novembre 2019 à Auderghem

A partir de janvier, Kokcinelo Childcare proposera, au Café-Poussette Haricot Magique, des ateliers pour soutenir des projets en lien avec... l'enfance et la parentalité ! Une initiative qui vise à lutter contre le chômage tout en répondant au manque criant de places d'accueil de la petite enfance à Bruxelles.

Les séances d'information pour les candidat.e.s entrepreneur.e.s auront lieu : Les lundis 18 novembre et 2 décembre de 10h à 11h30 et le mardi 26 novembre de 17h30 à 19h30.

Kokcinelo est une coopérative dédiée aux métiers de l'accueil et propose un soutien complémentaire à celui de l'ONE pour tout ce qui touche aux démarches d'autocréation d'emploi.

[Infos](#)



20/11/2019: Petit déjeuner thématique «La protection des droits des enfants» à Metz

A l'occasion des 30 ans de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, Patrick WEITEN, Président du Département de la Moselle ainsi que les partenaires du projet EUR&QUA organisent un petit-déjeuner thématique «La protection des droits des enfants» dans la Grande Région

MERCREDI 20 NOVEMBRE 2019 DE 8H30 À 10H30

À l'Hôtel du Département de la Moselle, Espace Pierre Messmer, Place de la Préfecture, 57000 Metz

[Infos et Inscriptions](#) (avant le 10 novembre 2019)



Parutions, articles de presse et interview

Prestations de nuit des éducateurs : le nouveau décret a ses limites... (Guidesocial.be du 08/10/2019)

Les conditions de travail des éducateurs en internat, homes d'accueil et CDPA ne sont pas idylliques. En cause ? La faible rémunération du temps de travail presté la nuit et le manque d'encadrement en termes de personnel. Pour changer la donne, la Fédération Wallonie-Bruxelles a pris un décret, entré en vigueur ce 1er septembre. Pour le député Rodrigue Demeuse, la réforme ne résout pas tous les problèmes rencontrés. « S'il octroie le paiement de 4h de nuit pour 8 heures prestées, il ne prévoit aucune embauche compensatoire malgré la réduction de 2h ou plus par semaine de prestation, ce qui risque d'aggraver une situation déjà très tendue sur le terrain », alerte-t-il. [Lire l'article](#)



Les éducateurs en milieu scolaire enfin reconnus à leur juste valeur (Guidesocial.be du 04/10/2019)

Depuis le premier septembre, un arrêté reconnaît le rôle socio-éducatif primordial des éducateurs qui travaillent dans l'enseignement secondaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Sur le terrain, les principaux intéressés saluent cette avancée mais s'inquiètent de sa mise en pratique. [Lire l'article](#)



Reconnaissance de la psychomotricité : une bataille de perdue... (Guidesocial du 16/10/2019)



C'est avec regret que la Fédération des Étudiants Francophones et l'Union Professionnelle Belge des Psychomotriciens Francophones accueillent la décision validant la procédure niant la reconnaissance d'une profession paramédicale. Néanmoins, la décision de fond concernant la psychomotricité qui sera délivrée par le Tribunal de Première Instance est au centre de leurs futurs combats. [Lire l'article](#)

Réforme accueil de la petite enfance: le point sur les polémiques (Guidesocial du 18/10/2019)

La réforme des milieux d'accueil de la petite enfance a enflammé les débats en commission du parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Au menu des discussions ? Les crèches privées, tout d'abord. L'obligation de se constituer en ASBL ou en coopérative à



finalité sociale et le statut du personnel est, en effet, au cœur de leurs inquiétudes. Autre point à l'ordre du jour : le renforcement des niveaux de qualification des futurs accueillants. [Lire l'article](#)

Newsletter finale du projet Atoms & Co

Bienvenue à la dernière [Newsletter](#) du projet Atoms & Co dans le cadre du programme Erasmus + Partenariats stratégiques.





Actualités et/ou initiatives chez nos membres

Afin d'alimenter cette rubrique, n'hésitez pas à nous envoyer les infos et événements de vos services par mail à suzana.pacheco@fissaaj.be.

Le SAS de Mons fait appel à votre soutien !

Afin de pouvoir organiser un séjour en fin d'année pour l'ensemble des jeunes, le SAS de Mons fait appel à votre soutien. En effet, sans apports financiers ce projet important ne peut être mis en place... Vous pouvez dès lors les soutenir en contribuant selon vos moyens via ce [lien](#) ci-dessous.

Partager ce lien est également une aide fort utile.



15/11/2019: 1^{er} repas fromage du Chanmurlly



C'est avec un réel plaisir que LE CHANMURLY vous invite à son premier REPAS FROMAGE + SPECTACLE D'IMPROVISATION avec la Troupe «Les Sauces Lapins»

Quand ? 15 NOVEMBRE 2019

Où ? Salle "André Modave", Rue Rodolphe Bernard, 22 à 4140 CHANXHE

Prix ? Adulte 20 € (apéritif + repas fromage + spectacle + café) - 12 € pour les moins de 12 ans et gratuit pour les moins de 6 ans - Apéro et café offert

Réservation et paiement avant le 8 novembre 2019 par email : selys.compta@gmail.com ou par téléphone au 0483/76.22.33 - Paiement sur le compte : BE58 2400 2286 0779 au nom de : Le Chanmurlly asbl rue de Sélys, 31 4000 LIÈGE - Communication : nombre de repas fromage (ou charcuterie) adultes/enfants & nom de réservation



Agenda de la Fissaaj

Novembre 2019

LUN.	MAR.	MER.	JEU.	VEN.	SAM.	DIM.
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15 AB AMO	16	17
18	19 AB Liège	20 IF AAJ	21	22	23	24
25	26 CS AJ	27	28	29 AB Hainaut	30	



Editeur responsable

Daniel Thérasse – Directeur Général de la FISSAAJ

Rédaction et réalisation

Diane Englebert – Coordinatrice sectorielle AJ

Hatice Ozturk – Directrice administrative & RH

Hakim Bakkali – Conseiller juridique

Suzana Pacheco – Secrétaire AJ

Sékolène Jacquemin – Chargée de Communication

FISSAAJ ASBL

Chaussée de Boondael

N°6 - bte 14

1050 Bruxelles

Tél : 02/648.69.16 ou

02/648.75.98

Fax : 02/648.83.40

www.fissaaaj.be

